

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Solo Blox

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2017-0018

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0015064-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	8
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	8
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	9
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	9
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	9
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	13
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	13
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	13
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	13
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	13
5. Conditions générales d'utilisation	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	15
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	15
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	16
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17
6. Autres informations	17

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Solo Blox
Jaguar Blox
Jaguar Rodenticide Blox

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bell Laboratories Netherlands B.V.
	Adresse	De Cuserstraat 93 1081 CN Amsterdam Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	BE2017-0018	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0015064-0000	
Date de l'autorisation	22/03/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	29/04/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bell Laboratories Inc
Adresse du fabricant	3699 Kinsman Boulevard Madison Wisconsin 53704 United States of America 53704 Madison États-Unis
Emplacement des sites de fabrication	3699 Kinsman Boulevard Madison Wisconsin 53704 United States of America 53704 Madison États-Unis

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	11 - Brodifacoum
Nom du fabricant	Activa
Adresse du fabricant	Via Feltre, 32 20132 Milano Italie
Emplacement des sites de fabrication	Tezza s.r.l. Via Tre Ponti 37050 S. Maria di Zevio Italy 37050 Maria di Zevio Italie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-10-0	259-980-5	0.005

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Peut nuire au fœtus.</p> <p>Risque présumé d'effets graves pour les organes sang à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée ..</p>
Conseils de prudence	<p>Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>Ne pas manipuler avant d' avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.</p> <p>Garder sous clef.</p> <p>Consulter un médecin en cas de malaise.</p>

Éliminer le contenu dans _

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et rats - Professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus rattus-Rat noir-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-Souris domestique-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Taux et fréquences d'application	. - - Rats: - Forte infestation : jusqu'à 60g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - Faible infestation : jusqu'à 60g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres. Souris: . - Forte infestation : jusqu'à 20g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation : jusqu'à 20g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3kg.
Blocs de 5 g en vrac dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton ou une boîte en aggloméré - 3 à 10 kg.
Blocs de 20g emballés dans des seaux HDPE avec couvercles hermétiques - 4 et 8 kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Pour les souris : Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

- Pour les rats : Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et rats – Réserve aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Ne s'applique pas aux rodenticides.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Rattus rattus-Rat noir-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Mus musculus-Souris domestique-Adultes|insectes, mammifères (exemple: rongeurs)

Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles|Exemple: rongeurs

Domaine d'utilisation

Intérieur

Méthode(s) d'application

Application des appâts -

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

. . .

Rats:

- Forte infestation : jusqu'à 60g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
- Faible infestation : jusqu'à 60g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.

Souris:

- Forte infestation : jusqu'à 20g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.
- Faible infestation : jusqu'à 20g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Dimensions et matériaux d'emballage

Professionnel

Conditionnement minimal de 3kg.
Blocs de 5 g en vrac dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton ou une boîte en aggloméré - 3 à 10 kg.
Blocs de 20g emballés dans des seaux HDPE avec couvercles hermétiques - 4 et 8 kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Souris domestiques et rats – professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus rattus-Rat noir-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-Souris domestique-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-Souris domestique-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments.
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Taux et fréquences d'application	. - - Rats: - Forte infestation : jusqu'à 60g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

	<p>- Faible infestation : jusqu'à 60g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.</p> <p>Souris: .</p> <p>- Forte infestation : jusqu'à 20g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres. - Faible infestation : jusqu'à 20g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimal de 3kg. Blocs de 5 g en vrac dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton ou une boîte en aggloméré - 3 à 10 kg. Blocs de 20g emballés dans des seaux HDPE avec couvercles hermétiques - 4 et 8 kg.</p>

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

<p>- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.</p> <p>- Pour les souris : Les postes d'appâtage doivent être inspectés au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.</p> <p>- Pour les rats : Les postes d'appâtage doivent être inspectés seulement 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs. Rechargez le poste d'appâtage au besoin.</p> <p>- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.</p> <p>- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.</p>
--

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Souris et rats – Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs Rattus rattus-Rat noir-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus rattus-Rat noir-Juvéniles Exemple: rongeurs Mus musculus-souris domestiques-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Mus musculus-souris domestiques-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Extérieur Extérieur autour de bâtiments. Application des appâts -

Méthode(s) d'application

Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Points d'appâts couverts et protégés.

Taux et fréquences d'application

. - -

Rats:

- Forte infestation : jusqu'à 60g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
- Faible infestation : jusqu'à 60g d'appât par point d'appât tous les 10 mètres.

Souris: .

- Forte infestation : jusqu'à 20g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres.
- Faible infestation : jusqu'à 20g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Conditionnement minimal de 3kg.
Blocs de 5 g en vrac dans un seau en polyéthylène haute densité (PEHD), une boîte en carton ou une boîte en aggloméré - 3 à 10 kg.
Blocs de 20g emballés dans des seaux HDPE avec couvercles hermétiques - 4 et 8 kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

- Pour une utilisation en extérieur, les points d'appâts doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non ciblées.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Rats – Réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – égouts

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-Rat brun-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs) Rattus norvegicus-Rat brun-Juvéniles Exemple: rongeurs
Domaine d'utilisation	Other Egouts
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - Appât prêt à l'emploi à fixer ou à appliquer dans des postes d'appâtage couverts et protégés pour empêcher l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. - Postes d'appâtage couverts et protégés.
Taux et fréquences d'application	. - - Jusqu'à 200g d'appât par bouche d'égout.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conditionnement minimum de 3kg. 2 à 10 blocs de 20 g dans une station d'appât en polypropylène préremplie pour rats, fournis dans un sachet en plastique, seau en polyéthylène, boîte en carton, boîte en aggloméré, boîte en carton ou pochette en plastique, en polyéthylène avec fermeture ziploc. Points d'appât en multiples - 3,0 à 10 kg 50 blocs de 200g en sachet PE dans une boîte en carton - 3kg-10kg 50 blocs de 200g en sachet PE avec couvercle Ziploc - 3kg-10kg.

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir section 5.3.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- [Si requis par la politique ou la législation nationale] Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
- Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un

rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation, conformément au code de bonnes pratiques en vigueur.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale [Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Professionnels:

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter le centre antipoison [070/245245] ».

- Dangereux pour la faune.

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.

- Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter le centre antipoison [070/245245] »

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Professionnels:

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

Professionnels ayant des compétences avancées démontrées:

- Le port de gants est conseillé.

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée].

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.
- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.
- Durée de conservation: 24 mois.

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.

- Les phrases P, comme indiqué dans le résumé des caractéristiques du produit, contiennent plusieurs erreurs qui ne peuvent pas être réglées. Les phrases correctes sont les suivantes : P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.